



DEPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de BEAUVAIS  
CANTON DE CHAUMONT EN VEXIN  
[mairie.loconville@orange.fr](mailto:mairie.loconville@orange.fr)

**COMMUNE DE LOCONVILLE**  
60240

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du 09 juin 2023**

Convocation : 01/06/2023

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Membres absents : 2

Affichage : 01/06/2023

**L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LOCONVILLE, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la Présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire.**

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

MM. Serge STEINMAYER, Maire, Philippe GAUTIER, Rémy RICHARD Adjoints au maire, Mme Isabelle MIFKOVIC, Charles GAUTIER, Franck LEVEAU, Olivier CASSEGRAIN et

**Absents excusés** : Mathias LAURE qui avait donné pouvoir à Charles GAUTIER ; LAURE Xavier SAMAIN qui avait donné pouvoir à Philippe GAUTIER

Le conseil a choisi pour secrétaire Franck LEVEAU.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge STEINMAYER, Maire, qui constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- Election du délégué titulaire pour les élections sénatoriales
- Election des délégués suppléants pour les élections sénatoriales
- Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion : à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière,

**ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS (26/2023)**

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le maire, Serge STEINMAYER, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Rémy RICHARD, Philippe GAUTIER, Charles GAUTIER et Olivier CASSEGRAIN.

Il est rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Procéder à l'élection d'un délégué en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin secret majoritaire à deux tours. L'élection est acquise au premier tour si le candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre des suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Est candidat :

Serge STEIMAYER

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont proclamés.

- Est élu :

Serge STEIMAYER soit 9 suffrages obtenus et a déclaré accepter le mandat de délégué pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

- Procéder à l'élection des trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin secret majoritaire à deux tours. L'élection est acquise au premier tour si le candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre des suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Sont candidats :

- Rémy RICHARD
- Philippe GAUTIER
- Charles GAUTIER

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont proclamés.

Sont élus :

- Rémy RICHARD soit 09 suffrages obtenus et a déclaré accepter le mandat de suppléant.
- Philippe GAUTIER soit 09 suffrages obtenus et a déclaré accepter le mandat de suppléant.
- Charles GAUTIER soit 09 suffrages obtenus et a déclaré accepter le mandat de suppléant.

pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

## QUESTIONS DIVERSES

- RD923 : Une réunion de chantier est prévue le 6 juillet 2023 avec l'entreprise en charge du remplacement de la couche de roulement.
- Travaux Eglise : Il est demandé aux conseillers de se rendre disponibles pour débarrasser la sacristie

La séance est levée à 21H.

FAIT ET DELIBERE A LOCONVILLE LE 09 Juin 2023.

Le Secrétaire,  
Franck LEVEAU

Le Maire,  
Serge STEINMAYER.



